

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN**  
.....  
**AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE**  
.....  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**Objet :**

***Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage  
des locaux de l'ADET***

**Source de financement :** *Budget National*

**Gestion** : 2025

**Imputation budgétaire :** 20 018 441 00 6399 (ligne 1.1.1.1.14 du PTA 2025)

**MARS 2025**

*WY Prof*

*W*

## Procès-verbal d'attribution provisoire

**Objet :** *DRP N° 002-2025/PR/ADET/PRMP/SP-PRMP du 18 février 2025 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage des locaux de l'ADET*

**Mode de passation :** Sollicitation des prix

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 04 mars à partir de 15 heures 18 minutes, le Comité d'ouverture et d'évaluation des offres (COE) s'est réunie dans la salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ADET, sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble TWECY MELO 28, rue du commerce 5.123, Guinkomey-Cotonou, Tél : (229) 01 53 22 22 22; pour procéder à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 012-2025/PR/ADET/DG/PRMP/SD du 25 février 2025, les personnes dont les noms suivent :

- **Président :** Monsieur Ernest Tamechi KPOCHAN, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- **Rapporteur :** Monsieur Arnaud AZA-GNANDJI, Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics ;

**Membres :**

- Monsieur Sèyivè Déo Gratias Y. MONTCHO, représentant du Directeur des Opérations de l'ADET ;
- Madame Herman AKEREKORO, représentant du Directeur de l'Administration et des Finances de l'ADET ;

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

<b>Lot unique</b>	<b>Intitulé : Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage des locaux de l'ADET</b>
<b>Procédures</b>	
<b>Mode de passation</b>	Sollicitation de prix
<b>Justification</b>	NEANT
<b>Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle</b>	PV N°0073-02/DNCMP/CCMP/PR/2025 du 12/02/2025
<b>Soumissionnaire (s)</b>	
- Ets DJIK - Sté CSEB - Ets NICKEL PRESTATION - Ets SIMORGH SARL	
<b>Soumissionnaires écartés</b>	
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Motifs</b>
<b>DJIK</b>	La proposition financière du soumissionnaire est supérieure à celle de l'attributaire provisoire

*Procès-verbal d'attribution provisoire du marché relatif au recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage des locaux de l'ADET*

ns  
Eti  
Ref  
✓

<b>CSEB</b>	L'offre du soumissionnaire CSEB a été écartée pour les motifs de non-conformité de la lettre de soumission et de son engagement du soumissionnaire. En effet, dans sa lettre de soumission au point b, le soumissionnaire a mis « exécuter et achever conformément au Dossier d'Appel d'Offre » au lieu de « fournir ou exécuter conformément au Dossier de demande de renseignements et de prix », il n'a pas aussi précisé le délai de réalisation des services qui est normalement de douze (12) mois. Au point e, de la lettre de soumission, le soumissionnaire en lieu et place de la « clause 18.1 des Données particulières de la demande de renseignements et de prix » a mis « clause 19.1 des données particulières de l'appel d'offres ». Toujours dans la lettre de soumission au point f, en lieu et place de la « clause 38 des instructions aux candidats » le soumissionnaire a mis la « clause 42 des instructions des candidats », au point i, au lieu de la « clause 11 des instructions aux candidats », le soumissionnaire a mis « clause 13 des instructions aux candidats ». En ce qui concerne l'engagement du soumissionnaire, au niveau de la première puce, les mentions « en République du Bénin » et « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet » n'ont pas été précisées.
<b>SIMORGH SARL</b>	La proposition financière du soumissionnaire est supérieure à celle de l'attributaire provisoire
<b>Attributaire</b>	
Nom	<b>NICKEL PRESTATION</b>
Montant proposé	<b>12 376 098 F CFA TTC</b>
Montant évalué (corrigé)	<b>12 376 098 F CFA TTC</b>
<b>Principales dispositions permettant l'établissement du marché</b>	
Objet du marché	<b>Recrutement d'un prestataire pour l'entretien et le nettoyage des locaux de l'ADET</b>
Prix	<b>12 376 098 F CFA TTC</b>
Délai d'exécution	<b>12 mois</b>
Part de sous-traitance (le cas échéant)	<b>Sans objet</b>
Variante pris en compte (cas échéant)	<b>Sans objet</b>
Autres	<b>Sans objet</b>

ms Prof  
cdj W


Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, le COE a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

<b>Désignation des lots</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot unique	<b>NICKEL PRESTATION</b>	<b>12 376 098 F CFA TTC</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 376 098 F CFA TTC</b>

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 18 minutes.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2025

Le Président



Ernest Tamechi KPOCHAN

Le Rapporteur



Arnaud AZA-GNANDJI

Membres



Herman AKEREKORO



S. Déo Gratias Y. MONTCHO